

## L'Insee publie les chiffres de la population de toutes les communes de France

Le 27 décembre 2017 – L'Insee publie aujourd'hui les nouveaux chiffres de la population française, millésimés 2015, commune par commune. Ils seront authentifiés par décret au Journal Officiel d'ici le début de l'année 2018. Toutes les données sont disponibles sur son site internet : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3292701>

En complément, l'étude « *Du Nord au Sud, les mouvements naturels et migratoires opposent les départements* » (Insee Focus n°107) analyse les évolutions démographiques récentes.

### Les chiffres clés de la population française



261 COMMUNES ont moins de 30 habitants

75 départements ont une population qui augmente entre 2010 et 2015

### Du Nord au Sud, les mouvements naturels et migratoires opposent les départements

De 2010 à 2015, les populations ont évolué différemment d'un département à l'autre en fonction des mouvements naturels (naissances et décès) et des entrées et sorties sur le territoire départemental. Les excédents naturels, liés à la jeunesse de la population sont l'apanage des **départements les plus urbanisés**. Les excédents des entrées sur les sorties reflètent **l'attractivité du Sud et de l'Ouest**, même si celle de la façade méditerranéenne fléchit. **Le département de Paris est déficitaire** en population sur la période.

Pour en savoir plus, retrouvez l'Insee Focus n°107 – ainsi que les études région par région – à ce lien : <https://www.insee.fr/fr/information/3294753>

### Les populations légales : des données structurantes pour la vie des communes

Les **populations diffusées sont authentifiées par un décret publié au Journal Officiel en fin d'année**. Elles sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement conduites de 2013 à 2017. Afin de respecter l'égalité de traitement des communes, les informations collectées sont ramenées à une même date, celle du milieu de la période. Ainsi, ces populations qui entrent en vigueur au 1er janvier 2018 sont millésimées 2015.

Le terme générique de populations légales regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. **La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale, qui comprend des personnes comptées deux fois, est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.**

Du niveau de ces populations officielles dépendent en particulier le montant de la dotation que l'État verse à chaque commune pour assurer son fonctionnement, le niveau de l'indemnité des élus municipaux, le mode de scrutin qui s'applique pour les élections municipales, ou encore le nombre de pharmacies qui peuvent être implantées dans la commune... Ce sont **ainsi plus de 350 textes réglementaires, d'objets très variés, qui s'appuient sur ces chiffres officiels.**

**A noter :** Ces chiffres de populations légales, millésimés 2015, sont aussi utilisés par l'Insee pour établir des estimations de population plus récentes au niveau national, régional et départemental. Ces estimations de population de la France au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et des régions et départements au 1<sup>er</sup> janvier 2017 seront diffusées le 16 janvier 2018 lors de la présentation à la presse du lancement de l'enquête de recensement 2018, à 9h30 dans les locaux de l'Insee.

Contact :  
Service Presse de l'Insee - 01.41.17.57.57 - [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)